



## Assemblée communale du 28 mai 2024 (à approuver)

Salle A Nucalis à 20h00

Mme la Syndique, Sandrine Goumaz, salue cordialement les personnes présentes et souhaite la bienvenue à la commission financière, à son Président M. Fritz Glauser, à ses collègues, à la caissière et à la secrétaire. Elle prie l'assemblée d'excuser M. Alain Brahier, Conseiller communal.

Mme la Syndique confirme que cette assemblée a été convoquée par annonce dans la Feuille officielle No 20 du 17 mai 2024, par affichage au pilier public, par publication sur le site [www.chatonnaye.ch](http://www.chatonnaye.ch), dans le bulletin communal et par l'application I-Glâne.

Les membres du Conseil communal présents :

Sandrine Goumaz, Syndique

Jean-Paul Rey, Vice-Syndic

Philippe Bertone, Eric Demierre, Jacques Maradan et Guy Vulliemin, Conseillers communaux

Sabrina Papaux, caissière communale

Corinne Pasche, secrétaire communale

Excusé : Alain Brahier, Conseiller communal

### Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2023
2. Comptes 2023
  - présentation
  - rapport de l'organe de contrôle
  - préavis de la commission financière
  - approbation
3. Fusion : information
4. Divers

Mme la Syndique nomme 1 scrutateur, M. Gabriel Sottas, qui compte la présence de 23 citoyennes et citoyens (majorité absolue 12). Elle demande si un citoyen souhaite apporter des remarques ou modifications au tractanda. Tel n'est pas le cas, Mme Goumaz déclare l'assemblée valable et ouvre les débats conformément à l'ordre du jour.

### 1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2023

Le procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2023 a été publié dans le bulletin communal et sur le site [www.chatonnaye.ch](http://www.chatonnaye.ch). Il n'est donc pas lu.

Mme la Syndique énumère brièvement les points traités lors de la dernière assemblée. Comme il n'y a pas de remarque, elle procède donc au vote.

**Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.**



## 2. Comptes 2023

### Présentation des comptes

M. Philippe Bertone, Conseiller en charge des finances, présente les comptes 2023

	Comptes 2023		Budget 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration	482 226.61	206 298.58	442 335.52	189 618.50
Ordre public	143 193.21	88 163.85	103 064.78	37 724.60
Enseignement et formation	1 421 350.99	207 422.69	1 396 099.43	138 872.59
Culte, culture et loisirs	53 995.24	834.00	42 813.74	834.00
Santé	388 532.25	2 745.10	419 721.90	4 000.00
Affaires sociales	401 399.91	6 671.80	432 165.00	11 000.00
Transports et communications	160 107.28	10 938.23	161 137.40	14 085.83
Protection environnement et aménagement du territoire	736 284.63	703 581.83	671 579.92	610 384.69
Economie publique	10 292.48	249.00	9 800.80	349.00
Finances et impôts	96 590.59	3 037 838.02	98 155.85	2 605 478.15
Total	3 893 973.19	4 264 743.10	3 776 874.34	3 612 347.36
<b>Résultat</b>		370 769.91	164 526.98	

Les comptes 2023 présentent un bénéfice de CHF 370'769.91, soit une différence de CHF 535'926.- par rapport au budget. Cette différence s'explique principalement par des revenus extraordinaires difficilement planifiables (droit de mutation, gains et plus-values immobiliers, prestations en capital). Il précise que les 2/3 de ces revenus sont extraordinaires et risquent de ne pas se répéter chaque année.

Le budget 2023 présentait un excédent de charges de CHF 164'527, expliqué notamment par une prudence relative aux charges et aux impôts des personnes physiques et morales. M. Bertone passe en revue les différents comptes de fonctionnement afin d'expliquer les différences de coûts par rapport au budget.

#### **Administration générale**

- Augmentation des charges principalement dues aux frais d'entretien des bâtiments (vandalisme à la cabane forestière et dégâts d'eau au stand de tir)
- Remplacement du frigo et du congélateur de la Croix Blanche
- Augmentation des coûts d'énergie (difficile à estimer car les bâtiments nécessitent beaucoup d'énergie)
- Remboursement des arriérés de factures impayées et frais de poursuites.

#### **Ordre, sécurité publique, défense**

- Augmentation principalement due aux charges liées
- Amortissement budgété pour un véhicule, vendu en cours d'année



## Formation

- Cycle d'orientation : diminution des frais grâce à une bonne gestion et un Epicentre qui fonctionne très bien
- Extrascolaire : très bonne gestion, effectif complet qui a généré des subventions à hauteur de CHF 23'000.- pour 12 places supplémentaires
- Diminution de la consommation d'électricité du bâtiment Nucalis grâce aux panneaux solaires.

## Culture, sport et loisirs

Différence principalement due à une facture 2022 non provisionnée et comptabilisée sur l'exercice 2023.

## Santé

Augmentation dues aux charges liées

## Prévoyances sociales

- Diminution des charges liées au RSG (Réseau Santé de la Glâne)
- Proportion des indigents en diminution (personnes qui reçoivent un soutien financier mais qui ne peuvent pas le rembourser)
- Diminution des subventions pour les parents à revenu modeste

## Trafic et télécommunications

- Frais d'entretien des routes imprévus (dégâts d'eau importants sur le chemin de la Chaussy)
- Baisse de la consommation de sel et de l'élimination des déchets de routes
- Diminution des coûts d'électricité grâce au remplacement des lampadaires en LED
- Diminution des charges salariales de M. Gérald Cotting qui a été beaucoup sollicité par le GAGN et a donc effectué moins d'heures pour la Commune. M. Bertone en profite pour le remercier de son excellent travail malgré la surcharge de tâches.

## Protection environnement et aménagement du territoire

### Charges

- Diminution des charges de déchets grâce à la très bonne gestion de la déchetterie
- Aucun dégât d'inondation
- Travaux d'agrandissement du colombarium comptabilisés sous l'exercice 2022
- Augmentation des réserves pour l'approvisionnement en eaux claires et en eaux usées
- CHF 103'000.- versés par la Commune de Torny pour son adhésion au GAGN (le GAGN a été constitué par les communes de Châtornaye et Villaz, Des investissements ont été effectués avant l'adhésion de Torny qui devait donc s'acquitter d'un pas de porte).
- Diminution des charges d'eaux usées

### Revenus

- Augmentation des revenus grâce à des produits extraordinaires : augmentation des prestations en capital, mutations, plus-values et extourne d'une provision de CHF 100'000.- pour des tests fonctionnels relatifs à la mise en place du programme comptable MCH2
- Augmentation des revenus d'impôts

### Investissements

- Eclairage public : remplacement des lampadaires
- Subventions pour les panneaux photovoltaïques du bâtiment Nucalis
- Projet d'aménagement centre village

M. Bertone souligne le bon résultat de l'année 2023, excepté le taux d'endettement critique : 245% alors que le canton considère un endettement supérieur à 150% comme mauvais (dette par rapport au revenu critique et dette par habitant très importante). L'endettement prend en compte les charges liées. Le taux risque à l'avenir d'augmenter à cause du CO Glâne et de l'EMS Siviriez (dettes estimées à 3 millions supplémentaires pour la Commune).



#### Rapport de la fiduciaire Marc Gobet

M. Bertone donne lecture du rapport et indique les éléments à améliorer et les conseils à suivre :

- Contrôler le seuil des salaires pour déclaration LPP
- Améliorer le tableau de suivi de comptabilisation des immobilisations
- Le surendettement est possible mais un taux d'endettement de 80% devrait être atteint dans les 5 ans (petite amélioration car il est passé de 273% en 2022 à 245% en 2023)
- Une procédure de contrôle de la facturation a été mise en place en 2023
- Amélioration de la procédure d'évaluation des revenus des personnes physiques et morales
- Description plus détaillée des écritures relatives aux pertes sur débiteurs
- Mise en place d'un contrôle interne informatique

M. Bertone termine en soulignant l'excellent travail de Sabrina Papaux, caissière communale, et la remercie vivement pour sa collaboration.

Mme la Syndique donne la parole à l'assemblée :

*M. Jacques Pittet demande si des dispositions ont été prises concernant le taux d'endettement*

M. Bertone répond qu'il n'a pas de solution actuellement et pense que de nombreuses communes rencontrent des problèmes identiques concernant les charges liées.

La solution d'augmenter les impôts est contradictoire avec les résultats positifs des comptes. En gardant une gestion stricte des charges et de ses liquidités, la commune espère un excédent de revenu et des liquidités qui lui permettront avec le temps de réduire son taux d'endettement. A son avis, il serait cependant nécessaire d'augmenter les investissements pour le maintien de la valeur des actifs de la commune (par exemple en augmentant les frais de rénovation des bâtiments existants). La commune amortit plus qu'elle n'investit, de sorte que le maintien de la valeur de ces actifs n'est pour l'instant pas garanti.

*M. Jacques Pittet se renseigne concernant l'existence d'un plan d'investissements*

Madame Goumaz répond que chaque année une planification sur 5 ans est effectuée. Elle ne s'alarme pas concernant le taux d'endettement car des investissements importants ont été réalisés. La rénovation des installations a été effectuée dans un laps de temps très court alors que la Commune manquait de liquidités. Il a donc fallu recourir à des emprunts qui n'ont pas été amortis, ce qui explique la dette.

Les résultats de ces dernières années ont déjà permis de diminuer l'endettement. Les résultats de cet exercice vont être intégrés dans le cadre de la fusion pour l'analyse de la commune, ce qui permettra de faire des projections pour la suite.

*M. Jacques Pittet souhaite des explications concernant les CHF 45'000.- de dépenses pour la défense alors que le budget est de CHF 3'000.-*

M. Bertone explique qu'il s'agissait d'une réserve pour l'abri PC. Tous les abris PC sont maintenant centralisés à Fribourg et la réserve a été transmise à la PC Fribourg.

*M. Fritz Glauser souhaite apporter un commentaire concernant le taux d'endettement*

La nouvelle présentation du bilan avec MCH2 est plus comparable aux bilans habituels donc plus facile à comprendre par la population. Le capital propre de la Commune s'élève à 4 à 5 millions avec une dette de CHF 2,5 millions, soit 40% de fonds propres. Il estime donc que la situation n'est pas alarmante.

#### Préavis de la commission financière

Mme la Syndique demande à M. Fritz Glauser, Président de la Commission financière, de donner lecture du rapport des comptes. M. Glauser informe que la commission financière s'est réunie au complet le 7 mai 2024 afin de procéder à l'examen des comptes 2023.

La Commission note que le résultat, nettement meilleur que prévu, s'explique principalement par des revenus extraordinaires, une reprise de provisions et des remboursements partiels de la part du Canton pour des frais engagés lors de la période COVID. Il ajoute que même sans ces revenus supplémentaires, les comptes seraient positifs.

Il relève néanmoins le mauvais taux d'endettement et indique que le Conseil communal prend cette situation au sérieux et



va prendre les dispositions nécessaires afin de diminuer ce taux.

Tous les investissements ont été réalisés avec un résultat positif par rapport au budget à l'exception du remplacement des lampadaires qui a coûté légèrement plus cher.

La Commission financière remercie M. Bertone et Mme Papaux qui ont présenté les comptes et répondu clairement aux questions, ainsi que tous les Conseillers pour leur excellent travail tout au long de l'année. La Commission relève le bon résultat de ces comptes et invite l'assemblée à accepter les comptes 2023.

Mme la Syndique remercie M. Glauser et procède au vote : **les comptes 2023 sont acceptés à l'unanimité.**

### **3. Fusion : information**

Madame Goumaz présente un rappel concernant l'organisation de la fusion.

Le comité de pilotage est constitué de :

Sandrine Goumaz, Syndique de Châtonnaye

Fabien Reinhard, Syndic de Torny

Micheline Guerry-Berchier, Cheffe de projet

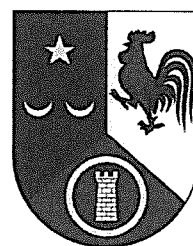
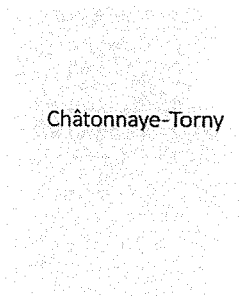
Stéphanie Jan, Secrétaire

Les groupes de travail sont répartis en fonction des dicastères afin de couvrir tous les domaines d'activités communales et procéder à un inventaire complet.

#### En cours

Elaboration d'une convention qui doit être soumise au Service des communes d'ici juillet, cette convention contiendra notamment :

- Le nom de la future commune
- Les armoiries qui sont actuellement soumises pour approbation au Service des archives
- Le taux d'impôts et la contribution immobilière qui seront définis sur la base d'une analyse financière, avec la collaboration d'un spécialiste du Service des communes, M. Gilles Ballaman
- La composition des autorités communales et des cercles électoraux.



#### Calendrier

Juillet 2024 : Envoi du projet de convention en vue d'une consultation par les services de l'Etat.

Décembre 2024 : Signature de la convention et publication dans La Feuille officielle et dans le bulletin communal

Janvier 2025 : Séances d'informations en vue de la votation

09 février 2025 : Votation

Automne 2025 : Elections anticipées du Conseil (Les conseillers en place termineront leur mandat dès l'assermentation des nouveaux élus).

01.01.26 entrée en vigueur de la nouvelle commune si la fusion est acceptée

#### EN CAS DE FUSION

##### Composition des autorités communales en cas de fusion

Pouvoir exécutif à 7 conseillers jusqu'en 2031 (4 pour le cercle électoral de Torny et 3 pour le cercle électoral de Châtonnaye). Dès 2031, il ne restera plus qu'un cercle électoral.



Le pouvoir législatif restera l'assemblée communale, donc pas de conseil général.  
L'administration communale se situera à Middel

#### Communication

Par les canaux d'informations habituels.

Dès décembre, création d'un site Internet dédié à la fusion

Nom de la nouvelle Commune : Châtonnaye-Torny

Blason : Un mélange des armoiries des 3 communes (Torny, Middel et Châtonnaye) créé par M. Simon Marty

Madame La Syndique donne la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions.

*Mme Catherine Rouiller demande si les papiers d'identité et permis de conduire devront être changés*

Madame Goumaz répond par la négative. Les modifications se feront au fur et à mesure des besoins de renouvellements des documents.

*M. Philippe Dénervaud demande si une option est envisagée au cas où le nom de la nouvelle Commune est refusé*

Madame Goumaz indique qu'un nom de réserve a été choisi mais le rassure en expliquant que le nom de Châtonnaye-Torny n'a pas de raison d'être refusé : le nombre de lettres est conforme et le nom n'est pas utilisé par une autre Commune

*M. Vincent Rey demande la raison d'une élection anticipée en automne 2025*

Madame Goumaz indique que le renouvellement des exécutifs communaux est prévu au printemps 2026 avec assermentation. En cas de fusion au 01.01.2026, la future commune doit pouvoir fonctionner avec ses nouveaux élus, raison pour laquelle nous pouvons organiser des élections anticipées.

*M. Vincent Rey demande pourquoi il n'a pas été envisagé de mettre en place un conseil général*

Madame Goumaz indique que cette décision a fait l'objet d'une discussion. Il en est ressorti qu'avec 2'000 habitants, une assemblée de commune était encore gérable (présence d'environ 50 personnes). Libre au futur Conseil communal de procéder à un changement de pouvoir.

*M. Vincent Rey demande confirmation que la parité des membres dure une législation*

Madame Goumaz le garantit en indiquant que c'est la loi

#### **4. Divers**

Mme la Syndique passe la parole à chaque Conseiller pour communiquer des informations relatives à leur dicastère :

##### **Jacques Maradan**

#### **Aménagement centre village**

Les infrastructures sportives n'étaient plus aux normes et il était nécessaire de mettre à disposition des locaux supplémentaires afin de satisfaire les besoins des clubs sportif (actuellement 92% des plages horaires occupées), raison pour laquelle le Conseil communal a procédé à une étude pour aménager le centre du village.

Le bureau Deillon Delley Architectes SA a présenté plusieurs projets et le Conseil communal s'est déterminé sur la variante 1B qui est la plus raisonnable financièrement (cf annexe 1). Ce projet permet ainsi de conserver le terrain de sport, un potentiel utilisable en cas de besoin sous le terrain synthétique et l'existence d'une place publique plus petite. Partant du fait qu'aucun investissement ne doit être effectué durant le processus de fusion, il sera nécessaire d'analyser la capacité financière, déterminer le taux d'imposition des 2 communes et obtenir l'autorisation de Torny pour que le projet soit prêt à démarrer en 2026. La majorité du Conseil communal de Châtonnaye souhaite proposer un vote relatif à cet investissement lors du prochain Conseil (env. CHF 4,5 millions).



*M. Jacques Pittet se demande si 2 salles de sport n'est pas excessif pour un petit village et s'inquiète des places de parc disponibles.*

M. Maradan répond que le fort taux actuel d'occupation des locaux justifie les besoins de salles supplémentaires. Le projet sera lié au concept VALTRALOC pour la traversée de la localité. Les places de parc existantes vont disparaître le long de la route et être déplacées sur le parking en dessous du terrain de sport afin de conserver un espace convivial au centre du village.

*M. Jacques Pittet demande si le projet Valtraloc est chiffré*

M. Maradan indique que seul l'étude du concept permettra de déterminer les coûts.

*M. Philippe Dénervaud s'inquiète des coûts de construction de ces projets*

M. Maradan indique que la décision de financer ces projets sera de la responsabilité du Conseil de la nouvelle Commune. La réalisation peut très bien se faire par étape en fonction des moyens financiers disponibles.

*M. Michel Emmenegger souligne qu'il est indispensable de fournir des plaques de parc pour conserver l'attractivité du restaurant*

Mme Goumaz indique qu'un groupe de travail va analyser le patrimoine immobilier des 2 communes et la décision sera intégrée à la convention de fusion. Les résultats de ces analyses feront l'objet d'un compte-rendu à l'assemblée de décembre.

*M. Michel Emmenegger demande si le choix du projet est définitif*

Mme Goumaz signale que le choix du projet se fera en collaboration avec la Commune de Torny étant donné que les coûts seront financés par les citoyens des 3 villages qu'il y ait fusion ou pas.

*Mme Catherine Rouiller s'inquiète de la hauteur de la nouvelle salle car il lui semble qu'il manque d'espace*

M. Maradan indique que la hauteur maximum autorisée au centre du village est de 11,5 mètres. Le choix du projet se fera en respectant l'esthétique du village.

M. Rey ajoute que la hauteur des avant-toits ne dépassera pas la hauteur de l'école des garçons.

*M. Jacques Pittet demande s'il a été envisagé de raser la salle polyvalente actuelle*

M. Maradan indique que cette option n'a pas été retenue car le but était de répondre aux besoins en locaux sportifs supplémentaires.

### **Guy Vulliemin**

M. Vulliemin présente quelques chiffres concernant la quantité annuelle des déchets qui transitent par notre déchetterie communale et intercantonale (env. 2'800 habitants)

Déchets inertes :	97,24 tonnes / Coût d'évacuation CHF 80.-/tonne
Bois :	109,63 tonnes / Coût d'évacuation Frs. 100.-/tonne pour évacuation
Plastique :	10,23 tonnes / Coût de traitement Frs. 170.-/tonne (30% recyclé, solde incinéré à la SAIDF)
Verre :	97,02 tonnes / Frs. 10.-/tonne pour traitement du verre couleur Cependant la vente du verre nous rapporte de l'argent
Papier :	96,32 tonnes (actuellement suppression des ristournes car trop de papier)
Carton :	44,2 tonnes (actuellement suppression des ristournes car trop de carton)
Déchets encombrants :	21,36 tonnes / Coût d'évacuation Frs. 170.- tonne
Ferrailles :	38 tonnes : ristournes variables selon prix du marché
Fer blanc et alu :	7,11 tonnes
Déchets urbains :	Pour Châtonnaye 113,5 tonnes = env. 133kg/habitants

*M. Michel Emmenegger demande si la fermeture de Vetropack va entraîner des conséquences*

M. Vulliemin signale l'existence d'une succursale à Bulach, à voir les conditions qui seront offertes par le prestataire.



*M. Philippe Dénervaud demande si les déchets ramassés par la balayeuse sont chiffrés*

M. Vulliemin indique que cela représente 2 petites bennes mais ne connaît pas les chiffres exacts.

### **Sandrine Goumaz**

#### Paroisse

Les travaux de rénovation de l'église sont panifiés en 3 étapes. L'Assemblée de paroisse a validé le crédit d'investissement pour le réaménagement extérieur pour un montant de Frs. 121'000.-. La Commune va se coordonner avec la paroisse pour la rénovation du cimetière. Le service des biens culturels va nous accompagner pour ces travaux étant donné que le canton subventionne l'étude d'un architecte paysagiste.

#### Guichet virtuel

Mise en place d'un guichet virtuel pour toutes les démarches qui peuvent être effectuées en ligne concernant le contrôle des habitants. Les explications nécessaires figurent sur le site Internet de la commune.

#### Vitesse autorisée sur les routes communales

M. Brahier a obtenu l'autorisation d'abaisser la vitesse à 60km/h sur la route de Payerne et 50km/h sur la route de Fribourg. Concernant la route de Villarimboud, le dossier est en attente et sera traité en parallèle avec le projet d'étude Valtraloc.

*Mme Vreni Fleury demande la raison de poser une telle quantité de panneaux de signalisation*

M. Vincent Rey explique que c'est une exigence cantonale.

#### Accueil vacances

Ayant constaté les difficultés pour les parents de concilier la garde d'enfants et la vie professionnelle durant les vacances scolaires, les Communes de Châtonnaye, Torny, Villaz et Villorsonnens ont décidé de se regrouper pour proposer une structure d'accueil durant les vacances scolaires, recommandée par la loi cantonale sur l'enfance et la jeunesse

Une structure d'accueil existe déjà dans chaque commune, il n'y aura donc aucun frais supplémentaire de fonctionnement. Un minimum de 4 enfants est nécessaire pour couvrir les frais. Un système de tournus sera mis en place dans les locaux existants des différentes communes. Les prestations seront subventionnées en fonction du revenu des parents, selon les mêmes conditions que l'accueil extra-scolaire.

#### Prestations offertes durant

- Vacances d'automne
- Vacances de carnaval
- Vacances de Pâques (sauf jours fériés officiels)
- En juillet, les 2 semaines suivant la fin de l'année scolaire
- En août, les 2 semaines précédant la rentrée scolaire

### **Mme Goumaz donne la parole à l'assemblée**

*Mme Lydia Plancherel informe que l'Etat de Fribourg et le jardin botanique offrent des subventions pour la plantation d'arbres. Elle propose de planter des arbres sur la route de Villarimboud*

Mme Goumaz demande à M. Demierre, Conseiller en charge des forêts d'étudier cette demande.

*M. Michel Emmenegger s'enquiert de l'état du dossier concernant le plan d'aménagement de la zone Pré Terrapon.*

M. Bertone indique que la Commune a envoyé sa détermination en octobre dernier et que le dossier est toujours en attente à la DIME.





Procès-verbal assemblée communale du 28 mai 2024

*M. Philippe Dénervaud souhaite qu'une poubelle soit posée à l'orée du Bois de la Scie, carrefour route de la Brévère/ route de Villarimboud, là où il y a la table*

M. Demierre va s'en occuper.

*Mme Lydia Plancherel s'enquière de l'existence de l'association Trait d'Union*

M. Bertone indique que la Présidente ne vit plus à Châtonnay, seuls restent le caissier, le secrétaire et de l'argent en caisse. Si quelqu'un veut faire revivre cette association, il est le bienvenu.

*Mme Vreni Fleury remercie le Conseil communal pour les indications publiées sur le bulletin communal concernant les horaires de travail et les distances aux limites.*

*M. Fritz Glauser souhaite la pose de Robidog*

Mme Goumaz informe que le projet sera étudié en cas de fusion car un règlement sur les chiens est déjà en vigueur à la Commune de Torny.


M. Michel Emmenegger s'enquière de l'existence d'un impôt communal sur les chiens à Torny

Mme Goumaz répond par l'affirmative, un impôt nécessite obligatoirement un règlement communal

Mme la Syndique clos l'assemblée à 21h40 et invite les citoyens et citoyennes à partager le verre de l'amitié au restaurant de la Croix Blanche.

M. Rey, vice-Syndic, souhaite, au nom du Conseil communal, remercier Sandrine Goumaz pour tout son travail et l'énergie qu'elle met dans sa tâche de Syndique. L'assemblée se clôt sous de chaleureux applaudissements.

Au nom du Conseil communal

  
La Syndique :  
Sandrine Goumaz



  
La Secrétaire :  
Corinne Pasche